

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1637

3 août 2007

### SOMMAIRE

Adurlajos S.A. ....	78562	Egon Jewellery S.A. ....	78532
Algedal S.à.r.l. ....	78572	Endurance Offices Class a Finance S.à r.l. .....	78536
Alius S.A. ....	78530	Eurelux S.A. ....	78546
Apollo Eagle S.à r.l. ....	78551	Evolu Pack .....	78543
ARKAS Selection .....	78559	Finlav International S.A. ....	78561
Baupart A.G. ....	78530	F.P.A. S.A. ....	78576
Bon Espoir S.A. ....	78530	Gallaher AF Luxembourg S.à r.l. ....	78570
BOULIEU INVEST Société anonyme hold- ing .....	78532	Homadi S.A. ....	78532
Butank S.A. ....	78550	Intrawest Europe Holdings S.à r.l. ....	78576
cadooz Luxembourg Two S.à r.l. ....	78575	Keystone Investments S.A. ....	78532
Callassou International S.à r.l. ....	78570	L'Armoire à Linge S.A. ....	78575
Carlyle S.A. ....	78576	Maroti Holding S.A. ....	78560
Cecofin S.A. ....	78559	Mega Pack S.à r.l. ....	78543
CEREP Bedford S.à r.l. ....	78544	Montfortlux S. à r.l. ....	78533
CEREP Investment Bristol S.à.r.l. ....	78534	Moses S.A. ....	78551
Cheafira. L S.à r.l. ....	78569	O.K. Tours .....	78547
C.I.I. Luxembourg, Sàrl .....	78562	Peralex S.A. ....	78543
Compagnie Financière de l'Accessoire Textile S.A.H. ....	78536	Presidio Investments .....	78531
Convergent Capital Corporation .....	78532	R2 Patrimonium S.A. ....	78548
Courtain Holding S.A. ....	78531	Surprise S.A. ....	78559
CSSB Immobilière S.A. ....	78569	Tarkett Luxembourg S.A. ....	78533
Damia Holding S.A. ....	78535	Tartua Sàrl .....	78574
Defra S.A. ....	78546	VAN GEET, DERICK & Co, réviseurs d'en- treprises .....	78531
Duplex S.A. ....	78533		

**Alius S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.  
R.C.S. Luxembourg B 90.977.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 15 juin 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 9, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 5, rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

Le Conseil d'Administration

D. Murari/ J.-P Fiorucci/ M. La Rocca

*Président/ Administrateur/ Administrateur*

Référence de publication: 2007076922/43/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07716. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070083549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

---

**Baupart A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.  
R.C.S. Luxembourg B 88.062.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 15 juin 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 9, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 5, rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

Le Conseil d'Administration

D. Murari/ J.-P Fiorucci

*Administrateur/ Administrateur*

Référence de publication: 2007076924/43/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07718. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070083547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

---

**Bon Espoir S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.  
R.C.S. Luxembourg B 112.692.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 15 juin 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 9, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 5, rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

Le Conseil d'Administration

S. De Meo/ J.-P Fiorucci

*Administrateur/ Administrateur*

Référence de publication: 2007076925/43/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07719. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070083544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

---

**Presidio Investments, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R.C.S. Luxembourg B 122.234.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires  
qui a eu lieu le 12 juin 2007 au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé d'accepter la démission de Monsieur William Seibold en qualité de gérant de classe A de la société avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2007;

- l'assemblée a décidé de nommer Monsieur Richard Holahan ayant pour adresse professionnelle 3 Landmark Square, 4 étage FL., Stanford CT 06901, USA, à la fonction de nouveau gérant de classe A de la société avec effet au 12 juin 2007.

Le nouveau gérant de classe A de la société a été nommé pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

Pour *PRESIDIO INVESTMENTS*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007074526/1005/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07622. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

---

**VAN GEET, DERICK & Co, réviseurs d'entreprises, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 73.376.

—  
Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007076620/1212/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08635. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

---

**Courtain Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 82.553.

—  
Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 15 juin 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 5, rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

Le Conseil d'Administration

D. Murari/ S. Desiderio/ J.-P. Fiorucci

*Président/ Administrateur/ Administrateur*

Référence de publication: 2007076929/43/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07722. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

---

**Keystone Investments S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 59.118.

**Homadi S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 56.285.

**Convergent Capital Corporation, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 47.219.

**BOULIEU INVEST Société anonyme holding, Société Anonyme Holding.**

R.C.S. Luxembourg B 26.404.

—  
«LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Par jugements rendus en date du 29 mars 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation des sociétés suivantes:

- S.A. KEYSTONE INVESTMENTS, ayant son siège social à L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains, dénoncé en date du 7 juillet 1999;
- S.A. HOMADI, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, dénoncé en date du 26 janvier 2000;
- S.A. CONVERGENT CAPITAL CORPORATION, ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, dénoncé en date du 27 décembre 2001;
- S.A. BOULIEU INVEST HOLDING, ayant son siège social à L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins, dénoncé en date du 11 février 1993.

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Marianne Decker, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 18 avril au greffe de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

M. Decker

*Le liquidateur »*

Référence de publication: 2007074638/7495/41.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04672. - Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04673. - Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04674. - Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04676. - Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070080978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

(070080984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

(070080987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

(070080991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

**Egon Jewellery S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 107.264.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 10 mai 2007*

- Le mandat d'Administrateur de Catégorie B de Monsieur Jeffrey A. Sacks, Tax Advisor, demeurant au PMB 322, 3223 Lake Ave. Unit 15C, Wilmette, IL 60091, USA est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an. Il viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, avec siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an. Il viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Fait à Luxembourg, le 10 mai 2007.

Certifié sincère et conforme

Pour EGON JEWELLERY S.A.

SERVICES GÉNÉRAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007076952/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08169. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

---

**Duplex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 76.546.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 11 mai 2006*

Le mandat de Monsieur Jean Bintner, en tant qu'Administrateur, n'est pas renouvelé. Madame Rachel Backes et la société S.G.A. SERVICES S.A. sont réélues Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. La société FMS SERVICES S.A., dont le siège social est au 3, avenue Pasteur, L-2311, est élue Administrateur pour une période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour DUPLEX S.A.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2007076594/1023/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01432. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

---

**Tarkett Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9779 Lentzweiler, 2, Op der Sang.

R.C.S. Luxembourg B 92.065.

—  
L'Affectation du résultat au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 juillet 2007.

J.-L. Ehx

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2007076949/800020/14.

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2007, réf. DSO-CF00353. - Reçu 137 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070084245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

---

**Montfortlux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5426 Greiveldange, 12A, A Benzelt.

R.C.S. Luxembourg B 109.409.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007077602/1321/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06511. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

---

**CEREP Investment Bristol S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 8.660,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 114.497.

In the year two thousand and seven, on the thirty-first day of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

CEREP II S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 107.559, and whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Memorial») under number 888 dated 13 September 2005, page 42588 (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as Sole Shareholder of CEREP INVESTMENT BRISTOL S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 114.497 and incorporated by deed drawn up on 6 February 2006 by the notary Maître Joseph Elvinger and whose articles have been published in the Memorial under number 985 dated 19 May 2006 (page 47258), (the «Company»);

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Regis Galiotto, jurist, residing at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

*Sole resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the Articles to expressly provide for the possibility of interim dividends and consequently insert a second paragraph in the article 17 of the Articles, which shall be read as follows:

«The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital. The balance of the net profit may be distributed to the unitholders) in proportion to its/their unitholding in the Company.

The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles of Incorporation.»

*Costs and expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,800.- Euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le trente-et-un mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

CEREP II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 107.559, constituée en vertu d'un acte du 13 avril 2005 et dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») sous le numéro 888 daté du 13 septembre 2005, page 42588 (l'«Associé Unique»);

en qualité d'Associé Unique de CEREP INVESTMENT BRISTOL S.à r.l. une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 114.497 et constituée en vertu d'un acte du notaire Maître Joseph Elvinger instrumentant le 6 février 2006 et dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial sous le numéro 985 daté du 19 mai 2006 (page 60450), (la «Société»);

adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté par Regis Galiotto, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

#### *Résolution unique*

L'Associé Unique décide de modifier les Statuts pour prévoir expressément la possibilité de distribution de dividendes intérimaires et d'insérer en conséquence un deuxième paragraphe à l'article 17 des Statuts, qui doit être lu comme suit:

«Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le conseil de gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents Statuts.»

#### *Frais et dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à 1.800,- Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, Relation: LAC/2007/11455. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007076788/211/89.

(070083289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

### **Damia Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 95.476.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 15 juin 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

#### *Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 9, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 5, rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

Le Conseil d'Administration

D. Murari/ J.-P. Fiorucci/ M. La Rocca

Président/ Administrateur/ Administrateur

Référence de publication: 2007076933/43/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07725. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.



**Compagnie Financière de l'Accessoire Textile S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 58.419.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 15 juin 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 5, rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

Le Conseil d'Administration

D. Murari/ J.-P Fiorucci/ S. De Meo

*Président/ Administrateur/ Administrateur*

Référence de publication: 2007076928/43/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07721. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070083539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

**Endurance Offices Class a Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.069.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fourth day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Appeared:

ENDURANCE REAL ESTATE MANAGEMENT COMPANY S.A., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, registered with the Companies and Trade Register of Luxembourg, under the number B 105.344,

acting in its capacity as management company of THE ENDURANCE REAL ESTATE FUND FOR CENTRAL EUROPE, a mutual fund (fonds commun de placement) organized under the laws of Luxembourg,

represented by Mr Luc Leroi, employee, with professional address in Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company.

**Chapter I.- Form, Name, Registered Office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Corporate Name.** Hereby is formed under the name of ENDURANCE OFFICES CLASS A FINANCE S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

**Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The board of managers is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.



**Art. 3. Corporate Objectives.** The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect unitholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

**Art. 4. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period.

## Chapter II.- Capital, Shares

**Art. 5. Corporate Capital.** The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

**Art. 6. Capital Amendment.** The capital may be changed at any time by a decision of the single member (where there is only one member) or by a decision of the members' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

**Art. 7. Distribution Right of Shares.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 8. Shares Indivisibility.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of Shares.** In case of a single member, the Company's shares held by the single member are freely transferable.

In the case of plurality of members, the shares held by each member may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Each member agrees that it will not pledge or grant a security interest in any of shares without the prior consent of the majority of the members owning at least three-quarter of the Company's share capital.

## Chapter III.- Management

**Art. 10. Management.** A board of managers composed of at least two members manages the Company. The managers need not to be members. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of members holding a majority of votes.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any Manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Written resolutions of the board of managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the members of the board of managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by mail, fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings, physically held.

Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

**Art. 11. Powers of the manager.** In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers. The board of managers, may, in particular, enter into investment adviser agreements and administration agreements.

**Art. 12. Representation of the Company.** The Company shall be bound by the sole signature of any member of the board of managers.

**Art. 13. Sub-Delegation and Agent of the manager.** Any members of the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

Any members of the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**Art. 14. Remuneration of the manager.** The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 15. Liabilities of the Manager.** The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

#### Chapter IV.- General meeting of members

**Art. 16. Powers of the General Meeting of Member(s).** The single member assumes all powers conferred to the general members' meeting.

In case of a plurality of members, each member may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding.

A member may act at any general meeting of members by appointing (or, if the member is a legal entity, its legal representative(s)) in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not to be a member himself.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than half of the share capital. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the members owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 17. Annual General Meeting.** The annual general meeting of members is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the first Monday of the month of December at 11.00 a.m. and for the first time in 2007. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following bank business day in Luxembourg at the same time.

**Art. 18. Other General Meetings.** The board of manager may convene other general meetings of the members.

Such meetings must be convened if members representing more than fifty pro cent of the Company's capital so require.

#### Chapter V.- Business year - Balance sheet

**Art. 19. Business Year.** The Company's financial year starts on the 1st of October and ends on the 30th of September of the following year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each member shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 20. Allocation and Distribution of the Profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the member(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

#### Chapter VI.- Dissolution - Liquidation

**Art. 21. Causes of Dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single member or of one of the members.

**Art. 22. Liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who shall determine their powers and remuneration.

A sole member can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

## Chapter VII.- Applicable law

**Art. 23.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### 1. Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 30th of September 2007.

### 2. Subscription - Payment

All the one hundred twenty-five (125) shares representing the entire capital have been entirely subscribed by ENDURANCE REAL ESTATE MANAGEMENT COMPANY S.A., prenamed, acting in its capacity as management company of THE ENDURANCE REAL ESTATE FUND FOR CENTRAL EUROPE and fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

### 3. Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 2,000.-.

### 4. General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined period:

- Mr Jean-François Ott, residing at 120, boulevard Maurice Barrès, F-75116 Neuilly-sur-Seine,
- Mr Luc Leroi, residing at 28, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg,
- Dr. Christoph Manthe, with professional address at Premyslovská 2845/43, 130 00 Praha 3, Czech Republic,
- Mr Ales Vobruba, with professional address at Premyslovská 2845/43, 130 00 Praha 3, Czech Republic.

In accordance with article 12 of the bylaws, the company shall be bound by the sole signature of any member of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

### 5. Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatre mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ENDURANCE REAL ESTATE MANAGEMENT COMPANY S.A., une société de droit luxembourgeois sous forme de société anonyme ayant son siège social au L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 105.344,

agissant en sa qualité de société de gestion de THE ENDURANCE REAL ESTATE FUND FOR CENTRAL EUROPE, un fonds commun de placement existant sous la loi luxembourgeoise,

représentée par Monsieur Luc Leroi, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### Titre I<sup>er</sup> .- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Par la présente, il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ENDURANCE OFFICES CLASS A FINANCE S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la

Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les «Statuts»»).

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la Ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les «Sociétés Apparentées» et chacune une «Société Apparentée»);

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II.- Capital, parts**

**Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

**Art. 6. Modification du Capital.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

**Art. 7. Droit de Distribution des Parts.** Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 8. Indivisibilité des Parts.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 9. Transfert des parts.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Chaque associé s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les parts qu'il détient sans le consentement préalable de la majorité des associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

### Titre III.- Gérance

**Art. 10. Gérance.** La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du conseil de gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du conseil de gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous ses membres. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil de gérance physiquement tenue.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que télécopie, e-mail, télégramme, facsimilé ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

**Art. 11. Pouvoirs du Gérant.** Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut, en particulier, conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats d'administration.

**Art. 12. Représentation de la Société.** La Société est valablement engagée par la signature individuelle d'un membre du conseil de gérance.

**Art. 13. Sub-délégation et Agent du Gérant.** Tout membre du conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout membre du conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 14. Rémunération du Gérant.** Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 15. Responsabilités du Gérant.** Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

### Titre IV.- Assemblée générale des associés

**Art. 16. Pouvoirs de l'Assemblée Générale de l'Associé (des Associés).** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Un associé est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé lui-même, pour autant que ce dernier ait été nommé à cet égard par une procuration écrite, par téléfax, ou par e-mail, téléphone, télégramme, télex.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 17. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le premier lundi du mois de décembre à 11 heures, et pour la première fois en 2007. Si ce jour correspond à un congé légal ou bancaire, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant dans la Ville de Luxembourg à la même heure.

**Art. 18. Autres Assemblées Générales.** Le conseil de gérance pourra convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital de la Société le demande.

### Titre V.- Exercice social - Comptes annuels

**Art. 19. Exercice Social.** L'année sociale commence le premier octobre et se termine le trente septembre de l'année suivante.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 20. Réserve Légale et Distribution du Bénéfice.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

#### **Titre VI.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 21. Causes de Dissolution.** La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son associé unique ou de l'un des associés.

**Art. 22. Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

#### **Titre VII.- Loi applicable**

**Art. 23.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

##### *1. Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente septembre 2007.

##### *2. Souscription - Libération*

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par EN-DURANCE REAL ESTATE MANAGEMENT COMPANY S.A., prénommée, agissant en sa qualité de société de gestion de THE ENDURANCE REAL ESTATE FUND FOR CENTRAL EUROPE et intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

##### *3. Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 2.000,-.

##### *4. Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

- M. Jean-François Ott, 120, boulevard Maurice Barrès, F-75116 Neuilly-sur-Seine,
- M. Luc Leroi, 28, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg,
- Dr Christoph Manthe, avec adresse professionnelle à Premyslovská 2845/43, 13000 Prague, République Tchèque,
- M. Ales Vobruba, avec adresse professionnelle à Premyslovská 2845/43, 13000 Prague, République Tchèque.

Conformément à l'article 12 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature individuelle d'un membre du conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi au L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

##### *5. Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Leroi, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007. Relation: LAC/2007/7901. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 30 mai 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007076227/242/359.

(070083101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

**Peralex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 47.476.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007077647/1241/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08504. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

**Evolu Pack, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Mega Pack S.à r.l.).**

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 45.347.

L'an deux mille sept, le cinq mars.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Johnny Macoir, gérant technique, né le 19 décembre 1962 à Bastogne, demeurant à B 6.681 Lavacherie, 38, route de Bastogne,

agissant comme associé de la société à responsabilité limitée MEGA PACK S.à r.l., avec siège à L- 8437 Steinfort, 50, rue de Koerich, (RC B 45.347), constituée suivant acte notarié du 30 septembre 1993, publié au Mémorial C page 27.964/93,

lequel comparant a requis le notaire d'acter ce qui suit:

*Cession de parts*

Monsieur Johnny Macoir déclare céder par les présentes ses 250 parts sociales de la prédite société au prix de cent trente-six mille euros (€ 136.000,-), payable ce jour, dont quittance,

à Monsieur Patrick Kimmer, gérant administratif, né le 6 février 1960 à Arlon, demeurant à B-6700 Arlon, 208B, rue de Sesselich, lequel accepte.

Suite à cette cession de parts, la société est devenue une société unipersonnelle et en conséquence, le capital social est souscrit en totalité par Monsieur Patrick Kimmer, préqualifié.

Pour autant que de besoin, la présente cession de parts a été ratifiée par les gérants soussignés.

*Changement de la dénomination*

En tant qu'associé unique, Monsieur Patrick Kimmer décide de changer la raison sociale en EVOLU PACK et de donner la teneur suivante à l'article 1<sup>er</sup> de la société:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de EVOLU PACK S.à r.l.

*Gérance*

Monsieur Johnny Macoir démissionne comme gérant avec décharge pour son mandat.

Est nommé gérant unique, Monsieur Patrick Kimmer; préqualifié, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

*Frais*

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de huit cent quarante euros (€ 840,-)

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: J. Macoir, P. Kimmer, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 mars 2007, Relation: EAC/2007/1965. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.



Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 21 mars 2007.

G. d'Huart.

Référence de publication: 2007077059/207/42.

(070083867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

**CEREP Bedford S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 8.230,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.279.

In the year two thousand and seven, on the 31st day of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

CEREP II S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 107.559, incorporated by deed enacted on 13 April 2005 and whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 888 dated 13 September 2005 (page 42588) (the «Memorial»), (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as Sole Shareholder of CEREP BEDFORD S.à r.l. a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 124.279 and incorporated by deed drawn up on 15 January 2007 by the notary Maître Joseph Elvinger and whose articles have been published in the Memorial under number 637 dated 18 April 2007 (page 30555), (the «Company»);

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 14 of the Articles and of article 200-2 of Luxembourg law dated 10 August, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Regis Galiotto, jurist, residing at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the Articles to expressly provide for the possibility of interim dividends and consequently insert a second paragraph in the article 17 of the Articles, which shall be read as follows:

«The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital. The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to its/their unitholding in the Company.

The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles of Incorporation.»

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the currency of the share capital from Euro to British Pounds further at an exchange rate as of 15th January 2007, the date of the incorporation of the Company, (GBP 0.65835 for EUR 1), with retroactive effect as of 15th January 2007 so that the Company's share capital is fixed at GBP 8,229.375 GBP 8,230 (eight thousand two hundred and thirty British Pounds).

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves that this currency change shall be effective as of 15th January 2007.

Further to the change of currency of the share capital of the Company, the Sole Shareholder resolves that the nominal value of each share, expressed in GBP, be of ten British Pound (GBP 10) each, with effect as of 15th January 2007, therefore the Company's share capital is divided into eight hundred twenty-three (823) shares of ten British Pound (GBP 10) each.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to restate article 6 of the Company's Articles in order to reflect the currency change, with effect as of 15th January 2007.

Article 6 of the Company's Articles shall now read as follows, with retroactive effect as of 15th January 2007.

«The unit capital is fixed at eight thousand two hundred and thirty British Pounds (GBP 8,230) represented by eight hundred and twenty-three (823) units of ten British Pound (GBP 10) each.»

### Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,900 Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le trente et un mai,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg soussigné.

CEREP II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 107.559, constituée en vertu d'un acte du 13 avril 2005 et dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 888 daté du 13 septembre 2005 (page 42588) (le«Mémorial»), (l'«Associé Unique»);

en qualité d'Associé Unique de CEREP BEDFORD S.à r.l. une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le

numéro B. 124.279 et constituée en vertu d'un acte du notaire Maître Joseph Elvinger instrumentant le 15 janvier 2007 et dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial sous le numéro 637 en date du 18 avril 2007, page 30555 (la «Société»);

adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 14 des Statuts et à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté par Regis Galiotto, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier les Statuts pour prévoir expressément la possibilité de distribution de dividendes intérimaires et d'insérer en conséquence un deuxième paragraphe à l'article 17 des Statuts, qui doit être lu comme suit:

«Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le conseil de gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents Statuts.»

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de changer la devise du capital social exprimé en Euro en Livre Sterling au taux de change du 15 janvier 2007 (GBP 0,65835 pour EUR 1), avec effet rétroactif au 15 janvier 2007 de telle façon que le capital social de la Société est fixé à GBP 8.229,375 = GBP 8.230 (huit mille deux cent trente Livres Sterling).

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide que ce changement de devise sera effectif au 15 janvier 2007.

Suite au changement de devise du capital social de la Société, l'Associé Unique décide que la valeur nominale pour chaque part sociale sera exprimée en GBP, étant de dix Livres Sterling (GBP 10) chacune, avec effet au 15 janvier 2007, par conséquent le capital social de la Société est divisé en huit cent vingt-trois (823) parts sociales de dix Livres Sterling (GBP 10) chacune.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de la Société afin de refléter le changement de devise, avec effet au 15 janvier 2007.

L'Article 6 des Statuts de la Société aura la teneur suivante, avec effet rétroactif au 15 janvier 2007:

«Le capital social est fixé à huit mille deux cent trente Livres Sterling (GBP 8.230) représenté par 823 (huit cent vingt-trois) parts sociales d'une valeur nominale de dix Livres Sterling (GBP 10) chacune.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ 1.800 Euros.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la demande du comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la réunion est terminée.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu par son nom, prénom, son état civil et son domicile, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, Relation: LAC/2007/11467. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007076755/211/126.

(070083215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

**Defra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 117.233.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 15 juin 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 9, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 5, rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

Le Conseil d'Administration

D. Murari/ M. La Rocca/ J.-P. Fiorucci

*Président/ Administrateur/ Administrateur*

Référence de publication: 2007076934/43/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07728. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070083526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

**Eurelux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 48.125.

L'an deux mille six, le quatre août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EURELUX S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg section B numéro 48.125, constituée suivant acte reçu le 29 juin 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 433 du 4 novembre 1994.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social de la société de L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey à L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall

2.- Modification afférente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2, premier alinéa.** Le siège social est établi à Munsbach.»

3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey à L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall et de modifier en conséquence le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2, premier alinéa.** Le siège social est établi à Munsbach.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, vol. 29CS, fol. 34, case 4. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007077063/211/42.

(070084239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

**O.K. Tours, Société Anonyme.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 12.814.

—  
EXTRAIT

Il découle du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 1<sup>er</sup> juin 2007 que l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé des actionnaires a décidé que:

1. la démission de Mademoiselle Nina Charpentier en tant qu'administrateur est acceptée.

est nommé administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013 Madame May-Lis Eriksson, née le 19 mars 1942, adresse professionnelle 2A, place de Paris L-2314 Luxembourg

2. la démission de Monsieur Robert Reicherts Jr en tant qu'administrateur-délégué est acceptée

est nommé administrateur-délégué de la société en remplacement de l'administrateur-délégué démissionnaire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013 Monsieur Jean Reicherts, né le 1<sup>er</sup> avril 1959, adresse professionnelle 2A, place de Paris L-2314 Luxembourg

3. le mandat du conseil d'administration à compter du 1<sup>er</sup> juin 2007 est renouvelé à savoir:

- Monsieur Reicherts Jean, administrateur-délégué
- Monsieur Reicherts Robert, administrateur
- Madame Eriksson May-Lis, administrateur

4. le mandat du commissaire aux comptes à compter du 1<sup>er</sup> juin 2007 est renouvelé à savoir: FIDUCIAIRE EURO-PÉENNE SARL (RC B 22.942), 2A, place de Paris L-2314 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

Pour extrait conforme

R. Reicherts

Référence de publication: 2007075498/7848/29.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08760. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

### **R2 Patrimonium S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2157 Luxembourg, 8, rue Mil Neuf Cents.

R.C.S. Luxembourg B 129.089.

#### — STATUTS

L'an deux mille sept, le quatorze juin,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- Monsieur Remy Bintener, employé privé, demeurant à L-4982 Reckange-sur-Mess, 5, rue Kleesenberg,

2.- Maître David Yurtman, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2016 Luxembourg, 11, avenue Guillaume,

ici représenté par Monsieur Remy Bintener, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 11 juin 2007,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de R2 PATRIMONIUM S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet l'achat, la vente, la location et l'échange, la gérance et la gestion, la promotion et la mise en valeur d'immeubles.

Elle a également pour objet l'exploitation d'une agence d'assurance par l'intermédiaire d'une ou plusieurs personnes physiques dûment agréées.

La société a également pour objet l'exploitation d'une galerie d'art avec toutes les activités s'y rattachant directement ou indirectement.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 31.185,00), divisé en quatre-vingt-dix-neuf (99) actions d'une valeur nominale de trois cent quinze euros (EUR 315,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, dont l'administrateur-délégué qui dispose d'un droit de co-signature obligatoire, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un administrateur-délégué.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille sept.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- Monsieur Remy Bintener, prénommé, quatre-vingt-dix-huit actions . . . . .	98
2.- Maître David Yurtman, prénommé, une action . . . . .	1
Total: quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	99

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 31.185,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,00).

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Remy Bintener, employé privé, né à Pétange, le 25 février 1957, demeurant à L-4982 Reckange-sur-Mess, 5, rue Kleesenberg,

b) Monsieur Robert Friedrich, agent d'assurances, né à Luxembourg, le 5 janvier 1959, demeurant professionnellement à L-1130 Luxembourg, 85, rue d'Anvers,

c) Madame Julie Kolber, sans état, née à Luxembourg, le 23 octobre 1957, demeurant à L-7306 Mullendorf, 8, rue de l'Avenir.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille huit.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

- DMS & ASSOCIES S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 46.477.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille huit.

3.- Est nommé administrateur-délégué:

- Monsieur Robert Friedrich, prénommé.

4.- Le siège social est établi à L-2157 Luxembourg, 8, rue Mil Neuf Cents.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Bintener, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, LAC/2007/13344. — Reçu 311,85 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007077024/227/135.

(070083939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

---

**Butank S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.129.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 29 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007076945/825/12.

Enregistré à Diekirch, le 27 juin 2007, réf. DSO-CF00287. - Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé): J. Tholl.*

(070083844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

---



**Moses S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 66.074.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg au siège social le 12 mars 2007*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 12 mars 2007 que:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Monsieur Bernard Felten à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007076627/1212/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08630. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

**Apollo Eagle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 129.086.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the sixteenth day of May.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

EAGLE (EU) S.à r.l., a company incorporated and organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 21, allée Scheffer, L-2520, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 125.450,

EAGLE (US) S.à r.l., a company incorporated and organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 21, allée Scheffer, L-2520, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 125.449,

both represented by Ms Melanie Sauvage, lawyer, residing in Luxembourg,  
by virtue of two proxies given on May 9, 2007.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I.- Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name APOLLO EAGLE S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

**Art 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

**II.- Capital - Shares****Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

**III.- Management - Representation****Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

**Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager(s) of the Company.

**Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager(s) of the Company or by the joint or single signatures of

any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

**IV.- General Meetings of partners**

**Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

**Art. 13. Form - Quorum - Majority.**

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

**V.- Annual accounts - Allocation of profits**

**Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

## VI.- Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

## VII.- General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

### *Subscription - Payment*

Thereupon:

EAGLE (EU) S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to ninety-five (95) new shares and to have them fully paid up by (i) by contribution in cash, so that the amount of one thousand four hundred twenty-five euro (EUR 1,425) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it, and (ii) a contribution in kind consisting of thirty-eight (38) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each (the EU Shares) of ATG S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, with registered office at 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 125.746, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each (ATG S.à r.l.).

EAGLE (US) S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to four hundred five (405) new shares and to have them fully paid up by (i) by contribution in cash, so that the amount of six thousand seventy-five euro (EUR 6,075) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it, and (ii) a contribution in kind consisting of one hundred sixty-two (162) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each (the US Shares) of ATG S.à r.l., prenamed.

The EU Shares and the US Shares are collectively referred to as the Shares.

It results from a certificate issued on the date hereof by the management of ATG S.à r.l. that, as of the date of such certificate:

- EAGLE (EU) S.à r.l. is the full owner of the EU Shares;
- EAGLE (US) S.à r.l. is the full owner of the US Shares;
- the Shares are fully paid-up and represent 40% of the issued share capital of ATG S.à r.l.;
- EAGLE (EU) S.à r.l. is solely entitled to the EU Shares and possesses the power to dispose of the EU Shares;
- EAGLE (US) S.à r.l. is solely entitled to the US Shares and possesses the power to dispose of the US Shares;
- none of the Shares is encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and the Shares are not subject to any attachment;
- there exists no pre-emption rights nor any other right by virtue of which any person may be entitled to demand that the Shares be transferred to him;
- according to the laws of Luxembourg and the articles of association of ATG S.à r.l., the Shares are freely transferable;
- on the date hereof, the Shares are worth at least five thousand euro (EUR 5,000.-), this estimation being based on generally accepted accountancy principles.

Such certificate and a copy of the balance sheet of ATG S.à r.l., dated as per the date hereof, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.- (one thousand eight hundred euro).

*Extraordinary General Meeting of the shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders, representing the entirety of the subscribed share capital have passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

- Mike Pashley, Manager, born in Liverpool, United Kingdom, on February 14, 1960, residing at APOLLO REAL ESTATE ADVISORS UK LTD, 127 Sloane Street, London SW1X9BA, United Kingdom;
  - Stuart Szabo, Manager, born in Montréal, Canada, on November 21, 1978, residing at APOLLO REAL ESTATE ADVISORS UK LTD, 127 Sloane Street, London SW1X 9BA, United Kingdom;
  - Anne Delord, Manager, born in Paris, France, on February 22, 1974, residing 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;
2. The registered office of the Company is set at L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil sept, le seizième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

EAGLE (EU) S.à r.l., une société de droit du Luxembourg, ayant son siège social au 21, allée Scheffer, L 2520, Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.450,

EAGLE (US) S.à r.l., une société de droit du Luxembourg, ayant son siège social au 21, allée Scheffer, L 2520, Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.449,

Les deux ici représentées par Maître Melanie Sauvage, avocat, résidant à Luxembourg,

en vertu de deux procurations données le 9 mai 2007.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquelles comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**I.- Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination APOLLO EAGLE S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social.**

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société

ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

#### **4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II.- Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

## **III. Gestion - Représentation**

### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

### **Art. 9. Procédure.**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.



9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### IV.- Assemblée Générale des Associés

##### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

##### Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

#### V.- Comptes annuels - Affectation des bénéfices

##### Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

##### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.



## VI.- Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII.- Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

### *Souscription - Libération*

Ces faits exposés:

EAGLE (EU) S.à r.l., préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire quatre-vingt-quinze (95) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par (i) un versement en espèces, de sorte que la somme de mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 1.425,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément, et par (ii) un apport en nature de trente-huit (38) actions ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (les Actions EU) de ATG S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dont le siège social est sis au 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 125.746, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) actions ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (ATG S.à r.l.)-

EAGLE (US) S.à r.l., préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire quatre cent cinq (405) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par (i) un versement en espèces, de sorte que la somme de six mille soixante-quinze euros (EUR 6.075,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément, et par (ii) un apport en nature de cent soixante-deux (162) actions ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (les Actions US) de ATG S.à r.l., prénommée.

Les Actions EU et les Actions US sont collectivement dénommées les Actions.

Il résulte d'un certificat délivré par la gérance de ATG S.à r.l. en date de ce jour que:

- EAGLE (EU) S.à r.l. est la propriétaire unique des Actions EU;
- EAGLE (US) S.à r.l. est la propriétaire unique des Actions US;
- les Actions sont entièrement libérées et représentent 40% du capital social souscrit de ATG S.à r.l.;
- EAGLE (EU) S.à r.l. est la seule titulaire des droits sur les Actions EU et possède le pouvoir de céder les Actions EU;
- EAGLE (US) S.à r.l. est la seule titulaire des droits sur les Actions US et possède le pouvoir de céder les Actions US;
- les Actions ne sont pas grevées d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Actions et aucune Action n'est sujette à une telle opération;
- il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les Actions lui soit cédé;
- conformément aux lois du Luxembourg et aux statuts de ATG S.à r.l., les Actions sont librement cessibles;
- en date de ce jour, les Actions sont évaluées au moins à cinq mille (EUR 5.000,-), cette estimation étant basée sur les principes comptables généralement acceptés.

Ledit certificat et une copie du bilan de ATG S.à r.l., après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

### *Frais*

Les parties comparantes ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.800,- (mille huit cents euros).

### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Mike Pashley, Gérant, né à Liverpool, Royaume-Uni, le 14 février 1960, domicilié à APOLLO REAL ESTATE ADVISORS UK LTD, 127 Sloane Street, Londres SW1X 9BA, Royaume-Uni;

- Stuart Szabo, Gérant, né à Montréal, Canada, le 21 novembre 1978, domicilié à APOLLO REAL ESTATE ADVISORS UK LTD, 127 Sloane Street, Londres SW1X 9BA, Royaume-Uni;

- Anne Delord, Gérante, née à Paris, France, le 22 février 1974, domiciliée au 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

2. Le siège social de la Société est établi au 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date d'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Sauvage, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, Relation: LAC/2007/10258. — Reçu 16.820,31 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007077028/242/439.

(070083852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

#### **Surprise S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 66.253.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007076626/1212/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08604. - Reçu 24 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070083398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

#### **ARKAS Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 87.543.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

*Pour ARKAS SELECTION SICAV*

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

M. Dinklage / A. Trappendreher

*Associate Director / Associate Director*

Référence de publication: 2007076631/1360/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08348. - Reçu 74 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070083358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

#### **Cecofin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M.Spoos.

R.C.S. Luxembourg B 56.704.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 15 juin 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 5, rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

Le Conseil d'Administration

D. Murari/ J.-P Fiorucci

Président/ Administrateur

Référence de publication: 2007076926/43/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07720. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

**Maroti Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 98.265.

L'an deux mille sept, le trois avril,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MAROTI HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 30 décembre 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Geoffrey Hupkens, employé privé demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège de la société;
2. Création de deux catégories d'administrateurs dans le cadre de la représentation de la société;
3. Modification de l'article 9 des statuts afin de prendre en compte les résolutions qui précèdent;
4. Détermination des administrateurs des catégories A et B.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale confirme le transfert du siège social de la société depuis le 24 avril 2006 du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Les administrateurs, Géraldine Schmit et Christophe Davezac, ainsi que le commissaire aux comptes, WOOD AP-PLETON OLIVER EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l., ont également transféré leur adresse professionnelle depuis le 24 avril 2006 au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de créer deux catégories d'administrateurs, à savoir les catégories A et B.

Dans le cadre de la représentation de la Société, celle-ci sera désormais valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur de la catégorie A et d'un administrateur de la catégorie B.

78561

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur de la catégorie A d'un administrateur de la catégorie B, ou par la signature d'un administrateur délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature social en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.»

*Quatrième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent,

- sont nommés administrateurs de la catégorie A: Messieurs Lucien Zanella et Christian Goecking, tout deux avec adresse professionnelle au 8, rue du Nant, CH-1207 Genève;

- sont nommés administrateurs de la catégorie B: Madame Géraldine Schmit et Monsieur Christophe Davezac, tout deux avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Hupkens, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007, Relation: LAC/2007/4644. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sand.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007077064/211/67.

(070084237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

**Finlav International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 71.091.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2006*

- Les mandats d'Administrateurs de Monsieur Carlo Schlessler, licencié en Sciences Economiques et diplômé en Hautes Etudes Fiscales, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Pierre Mes-tdagh, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Jean-Robert Bartolini, diplômé en D.E.S.S., demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et de Monsieur Tullio Toledo, demeurant au 29, Via Amerigo Vespucci, I- Torino sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de trois ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de trois ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Fait à Luxembourg, le 26 juin 2006.

Certifié sincère et conforme

Pour FINLAV INTERNATIONAL S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007076953/795/25.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08171. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

**C.I.I. Luxembourg, Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 26.623.200,00.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 85.415.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

C.I.I. LUXEMBOURG S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007077610/565/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10254. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

**Adurlajos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 129.109.

**STATUTES**

In the year two thousand and seven, on the seventh of June,

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared:

- Mrs Ariane Slinger, professionally residing in Place de Saint-Gervais 1, CH-1211 Geneva, Switzerland;

- Mr Javier Otero, professionally residing in Place de Saint-Gervais 1, CH-1211 Geneva, Switzerland;

Both here represented by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of two powers of attorney, given in Luxembourg, on June 7, 2007

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «Société Anonyme»:

**Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a «Société Anonyme» under the name of ADURLAJOS S.A.

**Art. 2.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The Board of Directors of the Company is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer,

exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate. The Company may also carry out a licensing activity or trademark as well as a financing activity to its subsidiaries.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

## **Title II.- Capital, Shares**

**Art. 5.** The subscribed share capital at incorporation shall be thirty one thousand euros (EUR 31,000.-) divided into thirty one (31) shares of one thousand euros (EUR 1,000.-) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder.

The corporation may redeem its Shares whenever the Board of Directors considers this to be in the best interest of the corporation, subject to the terms and conditions it shall determine in accordance with article 49-8 of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies. The Board of Directors may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the corporation as issue premiums on the issue and sale of its Shares, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Directors to provide for the payment for any Shares which the corporation may redeem in accordance with these Articles of Incorporation.

Shares redeemed by the corporation shall remain in existence but shall not have any voting rights or any right to participate in any dividends declared by the corporation or in any distribution paid upon the liquidation or winding up of the corporation.

The redemption price shall be determined by the Board of Directors.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

## **Title III.- Management**

**Art. 6.** The Company shall be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a «Director»), who need not be shareholders, being of category A or B.

The Directors are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director of the same category to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

**Art. 7.** The Board of Directors shall elect a chairman (the «Chairman») from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities. The Board of Directors can only validly debate and take decisions if at least the majority of its members, under which at least one (1) A director and one (1) B director, are present or represented. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director of the same category as his proxy. A Director may also appoint another Director of the same category to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage

Any decisions by the board of directors shall be taken by unanimous vote of all directors present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolution circulaire). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.



**Art. 8.** The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the corporation.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to purchase securities, receivables and other assets of any type, to issue bonds and debentures, to enter into loans, to create security interests over the assets of the corporation and to enter into interest rate and currency exchange agreements. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

**Art. 9.** The corporation will be bound in any circumstances by the joint signature of one A director and one B director unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

**Art. 10.** The Board of Directors may delegate with unanimous vote its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

#### **Title IV.- Supervision**

**Art. 12.** The corporation is supervised by one or several Statutory Auditors («Commissaire aux Comptes»), appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

#### **Title V.- General Meeting**

**Art. 13.** The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the first Friday of June at ten o'clock and for the first time in the year 2008.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following working day.

#### **Title VI.- Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2007.

**Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the corporation.

The balance is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

#### **Title VIII.- General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

#### *Subscription*

The articles of association having thus been established, the appearing parties declare to subscribe the whole capital as follows:

	shares
Mr Javier Otero . . . . .	1
Mrs Ariane Slinger . . . . .	30
Total . . . . .	31

All the shares have been fully paid up to one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty one thousand euros (EUR 31,000.-) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.



### Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately 2,700.- EUR.

### Extraordinary General Meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at four (4) and the number of auditors at one (1).
2. The following are appointed directors:
  - Ariane Slinger, Lawyer, born on July 26th, 1963, in Menton (France), professionally residing at 1, Place de Saint-Gervais, CH-1211 Geneva, Switzerland, as A director;
  - Javier Otero, Consultant, born on October 26th, 1973, in Lausanne (Switzerland), professionally residing at 1, Place de Saint-Gervais, CH-1211 Geneva, Switzerland, as A director;
  - Géraldine Schmit, Companies Director, born on November 12th, 1969, in Messancy (Belgium), professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, as B director;
  - Christophe Davezac, Companies Director, born on February 14th 1964, in Cahors (France), professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, as B director.
3. Has been appointed Statutory Auditor (Commissaire aux comptes):
  - WOOD, APPLETON, OLIVER EXPERTS-COMPTABLES S.à r.l., 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.
4. The directors' and «Commissaire aux comptes»'s terms of office will expire after the annual meeting of shareholders to be held in the year 2012.
5. The registered office of the corporation is established at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English and French. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

### Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mil sept, le sept juin,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- Madame Ariane Slinger, demeurant professionnellement Place de Saint-Gervais 1, CH-1211 Genève, Suisse;
- Monsieur Javier Otero, demeurant professionnellement à Place de Saint-Gervais 1, CH-1211 Genève, Suisse.

Tous deux ici représentés par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations données à Luxembourg, le 7 juin 2007,

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme:

### Titre I<sup>er</sup> .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de ADURLAJOS S.A.

**Art. 2.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra finalement accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.

## **Titre II.- Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-).

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La Société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales. Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses actions par la Société.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

## **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non, étant de la catégorie A ou B.

Les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement par un nouvel administrateur de même catégorie, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation. Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la majorité des Administrateurs, dont au moins un (1) administrateur A et un (1) administrateur B, sont présents ou représentés. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur de la même catégorie, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par télé-

phone un autre Administrateur de la même catégorie pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

Toute décision du conseil d'administration doit être adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo. Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquérir des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt. Le Conseil d'Administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

**Art. 9.** La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

**Art. 10.** Le Conseil d'Administration peut déléguer à l'unanimité des voix la gestion journalière de la société à un ou plusieurs Administrateurs, qui seront appelés Administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celle-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

**Art. 11.** Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par l'Administrateur délégué à cet effet.

#### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires («Commissaire aux Comptes»), nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V.- Assemblée Générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le premier vendredi de juin à dix heures, et pour la première fois en 2008.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale de la société commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2007.

**Art. 15.** L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

### Titre VIII.- Dispositions générales

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

	actions
Mr Javier Otero . . . . .	1
Mrs Ariane Slinger . . . . .	30
Total . . . . .	<u>31</u>

Toutes les actions ont été libérées à cent pour cent (100%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

#### *Frais*

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à 2.700,- EUR.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Ariane Slinger, Avocate, née le 26 juillet 1963 à Menton (France), résidant professionnellement à 1, Place de Saint-Gervais, CH-1211 Genève, Suisse, en tant qu'Administrateur A;

- Javier Otero, Consultant, né le 26 octobre 1973 à Lausanne (Suisse), résidant professionnellement à 1, Place de Saint-Gervais, CH-1211 Genève, Suisse, en tant qu'Administrateur A;

- Géraldine Schmit, Administrateur de sociétés, né le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement à 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, en tant qu'Administrateur B;

- Christophe Davezac, Administrateur de sociétés, né le 14 février 1964 à Cahors (France), résidant professionnellement à 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, en tant qu'Administrateur B.

3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- WOOD, APPLETON, OLIVER EXPERTS-COMPTABLES S.à r.l., 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

5. Le siège social de la société est fixé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise et française. A la demande des mêmes comparants il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte français fera foi.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, Relation: LAC/2007/12107. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2007

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007077016/211/357.

(070084201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

**Cheafira. L S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 129.032.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un acte de donation reçu le 15 mai 2007 par le notaire Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 mai 2007, relation EAC/2007/5750, que:

Monsieur Charles Henri Hirsch, directeur de sociétés, demeurant à Moscou (Russie) - 113/1 Leninsky Prospekt Appartement 1001 A -117198;

a donné douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (12.498) parts sociales des douze des douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (12.499) parts sociales qu'il détient dans la société CHEAFIRA. L S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, constituée suivant acte dressé par le notaire soussigné, en date du 15 mai 2007, en voie de formalisation et publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations à ses trois (3) enfants ci-après nommés et de la manière et proportion suivante:

1) à Mademoiselle Elisabeth Constance Hirsch, demeurant à Moscou (Russie) - 113/1 Leninsky Prospekt Appartement 1001 A -117198; quatre mille cent soixante-six (4.166) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune;

2) à Mademoiselle Anne France Violaine Hirsch, demeurant à Moscou (Russie) - 113/1 Leninsky Prospekt Appartement 1001 A -117198; quatre mille cent soixante-six (4.166) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune;

3) à Monsieur Alexandre Henri Hirsch, demeurant à Moscou (Russie) - 113/1 Leninsky Prospekt Appartement 1001 A - 117198; quatre mille cent soixante-six (4.166) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

Le capital social souscrit d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, sera donc réparti entre les associés ci-après comme suit:

1) Monsieur Charles Henri Hirsch, prénommé; une part sociale . . . . .	1
2) Madame Irina Plemiachova, directeur financier, épouse de Monsieur Charles Henri Hirsch, demeurant à Moscou (Russie) - 113/1 Leninsky Prospekt Appartement 1001 A - 117198. une part sociale . . . . .	1
3) Mademoiselle Elisabeth Constance Hirsch, prénommée, quatre mille cent soixante-six parts sociales . . . .	4.166
4) Mademoiselle Anne France Violaine Hirsch, prénommée, quatre mille cent soixante-six parts sociales . . .	4.166
5) Monsieur Alexandre Henri Hirsch, prénommé, quatre mille cent soixante-six parts sociales . . . . .	4.166
Total: douze mille cinq cents parts sociales . . . . .	12.500

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, Luxembourg, le 20 juin 2007.

J.-J. Wagner  
Notaire

Référence de publication: 2007075675/239/38.

(070082141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

**CSSB Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M.Spool.

R.C.S. Luxembourg B 84.120.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 15 juin 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 9, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 5, rue CM. Spool, L-2546 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

Le Conseil d'Administration

D. Murari/ S. De Meo/ J.-P. Fiorucci

Président/ Administrateur/ Administrateur

Référence de publication: 2007076932/43/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07724. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

**Callassou International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 81.061.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue à Luxembourg le 11 juin 2007*

L'Assemblée a décidé

- De transférer le siège social de la Société du 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

- De nommer Monsieur Olivier Kuchly et Monsieur Christophe Jasica tous deux avec adresse professionnelle au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg en tant que gérants en remplacement de Monsieur Peter Vansant.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2007076941/7280/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10179. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

**Gallaher AF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 700.265.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.605.

In the year two thousand and seven, on the twelfth of April.

Before Us, Maître Elvinger, Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

GALLAHER OVERSEAS (HOLDINGS) LIMITED, a private limited company existing and incorporated under the laws of England, having its registered office at Members Hill, Brooklands Road, Weybridge, Surrey KT130QU, England and registered with the England and Wales Registrar of Companies under number 3989280;

Here represented by Mr Regis Galiotto, Notary's clerk, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 11, 2007.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned Notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned Notary to enact the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of GALLAHER AF LUXEMBOURG S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 97.605, incorporated pursuant to a deed of the undersigned Notary, dated December 8, 2003, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 43 of January 13, 2004, and which articles of association have been amended by a deed of the undersigned Notary, dated December 22, 2003, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 343 of March 26, 2004, by a deed of the undersigned Notary, dated March 18, 2005, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 776 of August 3, 2005, by a deed of the undersigned Notary, dated May 18, 2005, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 1182 of November 10, 2005 and by a deed of the undersigned Notary, dated March 21, 2006, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 1466 of July 31, 2006 (hereafter referred to as the «Company»)

II. The sole shareholder has taken the following resolutions:



*First resolution*

The sole shareholder resolves to change the financial year-start from the twenty-second of March to the seventeenth of April of each year and the financial year-end from the twenty-first of March to the sixteenth of April of each year, the financial year having started on March 22, 2007 ending on April 16, 2007.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder resolves to amend Article 15 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

« **Art. 15** . The Company's financial year starts on the seventeenth of April of each year and ends on the sixteenth of April of the following year.»

*Third resolution*

The sole shareholder resolves to allow the potential future repurchase of its own shares by the Company.

*Fourth resolution*

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder resolves to amend Article 6 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

« **Art. 6**. The share capital is established at a current maximum up to seven hundred million two hundred and sixty-five thousand Euros (EUR 700,265,000.-) represented by twenty-eight million ten thousand six hundred (28,010,600) shares of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.»

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

The undersigned Notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, he signed together with the Notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le douze avril.

Par devant Maître Elvinger, Notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

GALLAHER OVERSEAS (HOLDINGS) LIMITED, une société existante et constituée sous les lois de Grande-Bretagne, ayant son siège social à Members Hill, Brooklands Road, Weybridge, Surrey KT130QU, Grande-Bretagne et enregistrée au «England and Wales Registrar of Companies» sous le numéro 3989280.

Ici représentée par Mr Regis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 11 avril 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le Notaire instrumentaire, attachée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le Notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de GALLAHER AF LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 97.605, constituée selon acte reçu par le Notaire instrumentaire en date du 22 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 43 du 13 janvier 2004, et dont les statuts ont été modifiés par acte reçu par le Notaire instrumentaire en date du 22 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 343 du 26 mars 2004, par acte reçu par le Notaire instrumentaire en date du 18 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 776 du 3 août 2005, par acte reçu par le Notaire instrumentaire en date du 18 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1182 du 10

novembre 2005 et par acte reçu par le Notaire instrumentaire en date du 21 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1466 du 31 juillet 2006 (ci-après la «Société»)

II. L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de changer la date de début de l'année sociale du vingt-deux mars au dix-sept avril, et par conséquent, la date de clôture de l'année sociale du vingt-et-un mars au seize avril de chaque année, l'année sociale ayant commencé le 22 mars 2007 se terminant le 16 avril 2007.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 15 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'année sociale de la Société commence le dix-sept avril de chaque année et se termine le seize avril de l'année suivante.»

*Troisième résolution*

L'associé unique décide d'autoriser le rachat potentiel par la société de ses propres actions.

*Quatrième résolution*

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est actuellement établi à un montant maximum de sept cents millions deux cent soixante-cinq mille Euros (EUR 700.265.000,-) représenté par vingt-huit millions dix mille six cents (28.010.600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune. La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire de(s) associé(s), représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que si la Société dispose de sommes distribuables suffisantes, eu égard au surplus du prix de rachat. Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, Relation: LAC/2007/5290. — Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): F. Sand.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007077055/211/126.

(070084122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

**Algedal S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4831 Rodange, 74A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 43.212.

L'an deux mille sept, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée ALGEDAL S.à r.l., ayant son siège social à L-4831 Rodange, 74A, route de Longwy, R.C.S. Luxembourg section B numéro 43.212, constituée suivant acte reçu le 26 février 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 470, page 22.554 de 1993.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain Van den Berg, gérant de société, demeurant à Kampenhout (Belgique).  
Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur George Aelbrecht, gérant de sociétés, demeurant à Perk (Belgique).  
Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Démission, avec décharge entière et définitive, de Monsieur George Aelbrecht comme gérant administratif et nomination de Monsieur Alain Van den Berg comme gérant unique de la société.

2.- Conversion de la devise du capital social et de la comptabilité de francs luxembourgeois en euros.

3.- Approuver le transfert de 50 parts sociales de la société de Monsieur George Aelbrecht à Monsieur Alain Van den Berg.

4.- Modification afférente de l'article 6 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission, avec décharge entière et définitive, de Monsieur George Aelbrecht, pré-nommé, comme gérant administratif, et de nommer comme gérant unique de la société, pour une durée indéterminée, Monsieur Alain Van den Berg, également pré-nommé, lequel peut dorénavant engager la société par sa seule signature.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer la devise d'expression du capital social souscrit et de la comptabilité de francs luxembourgeois en euros au taux de conversion en zone Euro, tel que fixé officiellement le 31 décembre 1999 à EUR 1,- = LUF 40,3399, obtenant ainsi pour le capital social le montant arrondi de EUR 12.400,- (douze mille quatre cent Euros), représenté par 100 (cent) parts sociales de EUR 124,- (cent vingt-quatre Euros) chacune

Cette conversion est à considérer comme effective à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'approuver le transfert de 50 (cinquante) parts sociales de EUR 124,- (cent vingt-quatre Euros) chacune de la société ALGEDAL S.à r.l., Luxembourg, prédésignée, par Monsieur George Aelbrecht, pré-nommé, à Monsieur Alain Van den Berg, également pré-nommé, à la valeur nominale.

*Signification*

Conformément à l'article 190 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés telle que modifiée, ALGEDAL S.à r.l., par son gérant Monsieur Alain Van den Berg, pré-nommé, accepte cette cession de parts sociales et se la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois telle que modifié.

*Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 12.400,- (douze mille quatre cents Euros) représenté par 100 (cent) parts sociales de EUR 124,- (cent vingt-quatre Euros) chacune.

Ces parts ont été souscrites par Monsieur Alain Van den Berg, gérant de sociétés, demeurant à Kampenhout (Belgique).»

Cette modification dans le personnel des associés de ALGEDAL S.à r.l. sera déposée et publiée au registre de Commerce conformément à l'article 11bis de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Van den Berg, H. Janssen, G. Aelbrecht, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007. Relation: LAC/2007/3482. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sand.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007077075/211/68.

(070084244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

**Tartua Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 53.705.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the twenty-third of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Hubert Janssen, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;

«the proxy»

acting as a special proxy of TARTUA LIMITED, having its registered office at 60, Circular Road, Douglas, Isle of Man represented by Andrew Douglas Ash and Alexander Fleming McNee,

«the mandator»

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société à responsabilité limitée TARTUA S.à r.l., having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered in the Registre de commerce et des sociétés in Luxembourg, section B number 53.705, has been incorporated by deed enacted on the 22nd of January 1996, published at page 8841 of the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 185 of April 12, 1996.

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée TARTUA S.à r.l. amounts currently to EUR 12,394.68 represented by 50 shares with a nominal par value of EUR 247.89 each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of the société à responsabilité limitée TARTUA S.à r.l.

IV.- That the mandator acquired all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandatory, as liquidator, declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register of the dissolved company has been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the registered office of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède,  
étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:**

L'an deux mille sept le vingt-trois avril.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Hubert Janssen, juriste, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de TARTUA LIMITED, ayant son siège social au 60, Circular Road, Douglas, Isle of Man, représenté par Andrew Douglas Ash et Alexander Fleming McNee;

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée TARTUA S.à r.l., ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 53.705, a été constituée suivant acte reçu le 22 janvier 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 185 du 12 avril 1996.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée TARTUA S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à 12.394,68 euros, représentés par 50 actions ayant chacune une valeur nominale de 247,89 euros, intégralement libérées.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société à responsabilité limitée TARTUA S.à r.l.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, comme liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, Relation: LAC/2007/6043. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007077078/211/81.

(070084149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

---

**cadooz Luxembourg Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 208.675,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 116.979.

Par résolution signée en date du 29 août 2006, les associés ont nommé Monsieur Pascal Roumiguié, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007076960/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF07975. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

---

**L'Armoire à Linge S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 50.936.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2007077601/1321/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06518. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

---

**Intrawest Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.267.

—  
EXTRAIT

En date du 12 février 2007, WINTERGAMES HOLDINGS S.à r.l., l'associé unique de la Société, a changé sa dénomination en INTRAWEST HOLDINGS S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

Pour la Société  
Signature

Référence de publication: 2007076809/260/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08225. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

---

**Carlyle S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 107.279.

—  
Mademoiselle Corinne Bitterlich, employée privée, née le 2 juillet 1969 à Quierschied, Allemagne, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est nommée Président du Conseil d'Administration. Elle occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur de catégorie B.

Luxembourg, le 4 mai 2007.

Certifié sincère et conforme  
CARLYLE S.A.

L. Röhl/ C. Bitterlich

Administrateur de catégorie A / Administrateur de catégorie B

Référence de publication: 2007076959/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05528. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

---

**F.P.A. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 63.893.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature  
Le Domiciliataire

Référence de publication: 2007077599/58/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09409. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

---